

## Série sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse (S2TMD)

Le préambule commun de ce guide contribue à construire une évaluation équitable, diversifiée, juste et transparente dans toutes les disciplines. Sans qu'il soit nécessaire de revenir sur les définitions et les principes communs, quelques éléments sont à préciser en série S2TMD.

### Principes généraux

En cycle terminal et pour chaque domaine artistique, les deux spécialités artistiques spécifiques à la série S2TMD sont organisées en volets de contenus dont les proportions relatives peuvent être modulées en fonction des besoins et attentes des élèves comme des orientations données au parcours de formation proposé. En début d'année scolaire puis au début de chaque

trimestre, les membres de l'équipe pédagogique partenariale se sont réparti les volets de contenus à enseigner au terme d'une concertation permettant d'assurer la mise en œuvre des programmes, mais également d'identifier les liens qui relient chacune de leurs composantes. Ce cadre partenarial est aussi celui des évaluations menées par chaque professeur qui, mises en commun au terme chaque période, permettent à l'équipe pédagogique d'arrêter collégalement une note trimestrielle de contrôle continu.

### Points de vigilance

Chaque professeur, qu'il relève du lycée ou du conservatoire partenaire, développe des stratégies d'évaluation particulières liées à la nature du travail mené par les élèves au sein de chaque volet comme aux situations d'enseignement (individuelles/collectives) qui y président. Ces stratégies multiples relèvent de la responsabilité pédagogique de chaque membre de l'équipe pédagogique. Pour diverses qu'elles soient, elles permettent chacune à l'équipe pédagogique et au terme de chaque trimestre d'évaluer sur les plans formatif et sommatif les apprentissages des élèves.

Les tableaux précisant au sein des programmes les répartitions horaires des différents volets de contenus indiquent également les poids relatifs des évaluations qui en découlent. Les pourcentages indiqués sont augmentés du « restant à affecter » décidé par l'équipe pédagogique collégalement en début d'année scolaire. Ils permettent de construire la note de contrôle continu pour un trimestre donné et, plus globalement, sur l'ensemble de l'année scolaire.

Ainsi, pour une spécialité et un domaine artistique donnés, la note de contrôle continu du trimestre peut être arrêtée de la façon suivante :

	« Poids » du volet (exemple)	Professeurs responsables	Note de trimestre/20 (exemple)	Note pondérée (exemple)
Volet 1	30 %	Responsable(s) pédagogique(s)	12	3,6/6
Volet 2	20 %	Responsable(s) pédagogique(s)	16	3,2/4
Volet 3	30 %	Responsable(s) pédagogique(s)	8	2,4/6
Volet 4	20 %	Responsable(s) pédagogique(s)	11	2,2/4
			<b>Note finale pour la spécialité</b>	11,4/20

Au terme de ce travail de mise en commun pour l'évaluation trimestrielle, l'équipe pédagogique prend en compte la dynamique de progression de l'élève sur la période concernée et peut être amenée à pondérer la note finale obtenue.

### Les situations et activités supports d'évaluation

Les activités supports de l'évaluation sont aussi diverses que le sont les volets constitutifs des enseignements dans chacun des domaines artistiques. Concernant la pratique artistique, les situations d'apprentissage correspondantes peuvent réunir le groupe classe, un groupe d'élèves

ou rester individuelles. Dans chaque cas, le professeur en charge du volet correspondant enseigné évalue les apprentissages selon des modalités appropriées qui associent des regards formatifs et sommatifs. Concernant la culture et les sciences artistiques, les situations sont encore plus diverses mais peuvent permettre d'envisager un équilibre approprié entre d'une part, des évaluations écrites et des évaluations orales et d'autre part, un regard formatif de l'équipe pédagogique sur la progression des élèves.

Au cours de l'année de terminale, certaines évaluations peuvent être construites au départ d'exercices inspirés de ceux structurant les épreuves terminales. Complétant les évaluations menées par ailleurs, ces informations complémentaires permettent de positionner chaque élève en vue de la note de certification au titre de chacun des spécialités artistiques suivies.

### **Rôle du livret scolaire du lycée**

Pour assurer la robustesse des notes de bulletin et, notamment, en garantir la pertinence au regard de la progression et des acquis des élèves, il est opportun de mobiliser les « compétences de référence » précisées pour chaque spécialité par le livret scolaire. La plupart d'entre elles étant travaillées, dans des proportions variables, au sein de chaque volet d'une spécialité, chaque membre de l'équipe pédagogique peut être amené à y positionner chacun des élèves. Ce travail étant effectué, il est alors éclairant de le comparer aux conclusions du processus de notation précédemment présenté afin de s'assurer de la cohérence des deux approches.

## **Spécialités du baccalauréat général**

### **Enseignements artistiques**

Le préambule commun de ce guide contribue à construire une évaluation équitable, diversifiée, juste et transparente dans toutes les disciplines. Sans qu'il soit nécessaire de revenir sur les définitions et les principes communs, quelques éléments sont à préciser pour l'évaluation dans les enseignements artistiques.

L'ensemble des enseignements artistiques partagent eux-mêmes des principes généraux et des approches communes qui seront tout d'abord énoncés avant d'être déclinés selon les spécificités de chaque discipline. Les modalités qui seraient propres à l'enseignement optionnel et à celui de spécialité sont spécifiées par chacun des enseignements artistiques.

Pour les enseignements optionnels, les enseignants proposent désormais, chaque année du cycle terminal suivie par l'élève, une note certificative de contrôle continu intervenant dans le calcul de la moyenne générale pour l'obtention du baccalauréat.

### **Principes généraux**

Le développement des compétences et des connaissances visées par les enseignements optionnels et de spécialité Arts relève d'un parcours mis en œuvre sur l'ensemble du cycle terminal. Leur évaluation régulière est conduite selon des visées formatives et sommatives. Elle est réalisée dans le cadre de situations variées relevant principalement de la pratique et de la culture artistiques. Fondée sur l'observation et l'appréciation d'une pluralité de savoirs et de